

Schéma



Départemental de Services aux Familles 2022-2026



La famille a beaucoup évolué au cours des trente dernières années, entraînant avec elle de multiples changements.

C'est dans ce contexte que s'est développée la notion de parentalité.

Elle désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent par :

- un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale (matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale)
- un lien entre un adulte et un enfant quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant
- un ensemble de fonctions, droits, obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercées dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale)
- une inscription dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant

C'est sur cette approche et de façon transversale que s'appuie le Schéma Départemental des Services aux Familles.

...de l'enfance,
de la jeunesse...

En tant qu'acteur local
vous êtes sensible aux
champs de la petite
enfance...

...et de
la parentalité



Le SDSF vient à la rencontre de vos préoccupations dans ces domaines en privilégiant l'intérêt de votre territoire.

Nous vous accompagnons dans vos futurs projets.

Sommaire

Qu'est-ce que le SDSF ? 5

Son cadre Réglementaire 6

Ses instances 7

En Quoi consiste t-il? 8

Quels moyens ? 12

Quel(s) intérêt(s) pour vous ? 12

Quelle place pour vous dans le dispositif ? 13



En théorie

Cela représente un enjeu à la fois social, éducatif, économique et territorial : il s'agit d'informer, orienter, proposer voire garantir une offre d'accueil diversifiée, accessible et de qualité sur les communes ou intercommunalités mais aussi soutenir la parentalité au sens large, dans une approche universelle. Ce qui veut dire également promouvoir des emplois de proximité.



Le Schéma Départemental des Services aux Familles de la Nièvre a été co-construit avec les différents acteurs locaux afin d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles adaptées aux territoires.

Il a pour vocation d'élaborer une politique familiale ambitieuse, innovante et durable sur leur territoire.

Le Schéma actuel a été signé le 29 juin 2022 pour une durée de 5 ans : il couvre la **période 2022-2026**.

Le SDSF de la Nièvre aborde les thématiques de la **petite-enfance**, de **l'enfance-jeunesse** et de **soutien à la parentalité**

Il se compose de :

1 diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil et de services des familles du territoire veillant à intégrer les besoins de l'ensemble des familles avec une attention particulière pour les plus isolées socialement et géographiquement

1 plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination des services et actions couverts par le SDSF. Ce plan d'action a vocation à être décliné à l'échelon local dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) signées entre les collectivités locales et la CAF.

Des indicateurs de suivi; dont certains communs à tous les départements.

Son cadre réglementaire

2 textes de référence :

- **décret n°2021-1644** du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel
- **circulaire du 03 juin 2022** relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles

Ces textes réaffirment l'importance d'une politique partagée aux services des familles et donnent un cadre légal dans la structuration de la gouvernance, notamment dans la définition du comité départemental des services aux familles (CDSF).

Ses instances

La mise en œuvre et le suivi du Schéma s'opèrent à travers la coordination de **3 instances**.

Instance stratégique	Instance décisionnaire	Instances opérationnelles
<p>Comité Départemental de Services aux Familles. Présidée par le Préfet de la Nièvre et 3 vice-présidences (Conseil départemental, représentant des collectivités, CAF).</p> <p>Constituée de 37 membres (Région, l'ARS, la CCI, des élus communaux et les représentants des parents dans la gouvernance.</p>	<p>Comité de pilotage composé des services de l'Etat, Education nationale, conseil départemental de la Nièvre, MSA, représentant des collectivités, CAF</p>	<p>3 comités techniques (petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité)</p>

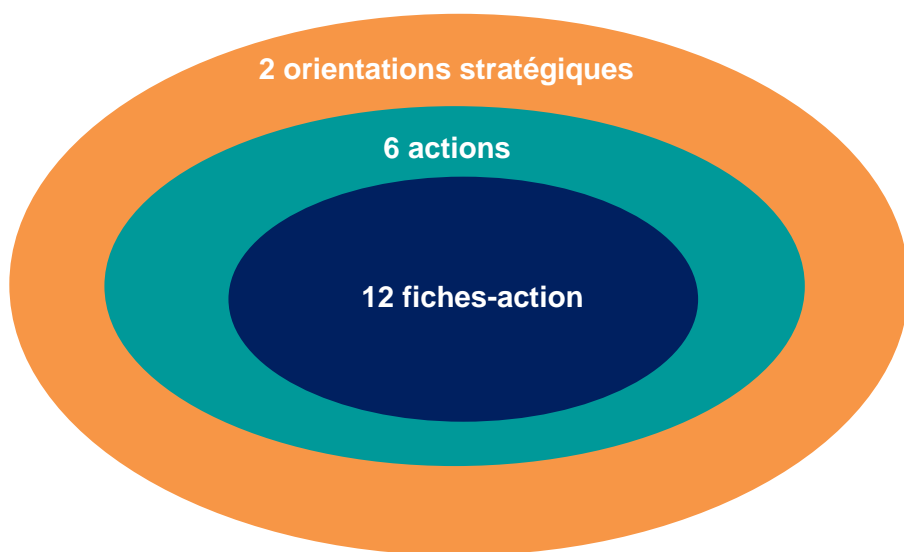
Concrètement

Le développement des services aux familles ainsi que la réduction des inégalités d'accès à ces offres constituent des axes forts de la politique familiale.

A l'échelon départemental, le Schéma a ainsi identifié **2 orientations stratégiques** :

1. Améliorer l'accessibilité à des offres diversifiées et adaptées
2. Animer, outiller les acteurs du territoire pour garantir un meilleur accès du public concerné aux services

Elles se déclinent ensuite en **6 grandes actions**. Ces actions sont ensuite traitées de manière opérationnelle à travers **12 fiches-actions**.



Quelques exemples

Améliorer l'accessibilité à des offres diversifiées et adaptées



Action



Fiche-action (détail)

Animer, outiller les acteurs du territoire pour garantir un meilleur accès

Former les professionnels

Mettre en œuvre une formation-socle commune (handicap/parentalité)

Encourager la mise en place de formations à l'échelle locale

Valoriser la formation continue et l'échange de pratiques

Accompagner les professionnels pour l'attractivité et la pérennité des postes

Mettre en place des journées thématiques inter-professionnels

Réaliser des campagnes régulières de communication

Favoriser le partage d'outils (création d'un guide référent-famille)

Créer des réseaux CLAS, LAEP, REAAP

Accompagner les réseaux existants et favoriser la création de nouveaux

Réfléchir à des intervenants extérieurs aux réseaux (passerelles entre professionnels)

Quels moyens ?

Le SDSF est un **outil de facilitation**, à la disposition de tous les acteurs sur la thématique de la famille.



Il prévoit :

- Une programmation négociée des projets,
- Un appui technique dans la mise en œuvre de diagnostics de territoire, d'accompagnement aux projets en réponse aux parents,
- La mise en place de groupes de travail partenarial chargés d'analyser une thématique, une problématique pour proposer des actions.

Quel(s) intérêt(s) pour vous ?

- Étendre la couverture départementale et harmoniser le service rendu aux familles,
- Réduire le déficit d'accessibilité des parents à des actions de parentalité,
- Mettre en réseau des acteurs pour une synergie entre les partenaires,
- Bénéficier d'un accompagnement pluri-partenarial à la création ou au développement de projets en direction des familles,
- Mener des actions destinées aux familles pour favoriser l'attractivité du territoire,
- Améliorer la connaissance des lieux ressources et des différents outils à disposition pour l'élaboration de projet

Quelle place pour vous dans le dispositif ?

- Porter une politique de soutien à la parentalité tout en gardant une proximité avec les habitants,
- Mobiliser les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pour des actions ciblées en fonction des besoins de chaque territoire nivernais,
- Informer et promouvoir les services aux familles en les déclinant à l'échelle locale.

Les membres
du Comité Départemental de Services aux Familles
sont à vos côtés : Ils peuvent vous apporter
conseils et aide dans vos projets.

CONTACTS UTILES A VOTRE SERVICE

- **Conseil départemental de la Nièvre**
64, rue de la Préfecture - 58000 Nevers

- **Caisse d'Allocations familiales de la Nièvre**
83, rue des Chauvelles - 58000 Nevers

- **Direction départementale Emploi, Travail, Solidarités et Protection des Populations**
1 rue du Ravelin - 58000 Nevers

- **Mutualité sociale agricole de la Nièvre**
5, avenue Colbert - 58000 Nevers

- **Direction des services départementaux de l'éducation nationale**
19, Place Saint Exupéry - 58000 Nevers

Pour consulter le schéma dans son intégralité :

[Partenaires locaux](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)



Conception et Impression : Imprimerie du Conseil départemental de la Nièvre